

## Réponse du Conseil communal au Conseil général à la motion socialiste « Pour un Centre de jeunesse à Val-de-Travers »

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Suite au dépôt d'une motion du Groupe socialiste :

*« Nous demandons au Conseil communal d'étudier, sous la forme d'une motion, la Résolution déposée par les Jeunes lors des manifestations du 24 février 2010. Nous souhaitons que le Conseil communal étudie le document et ses propositions, qu'il nous fasse un rapport circonstancié sur la nécessité et la faisabilité d'une telle maison des Jeunes à Val-de-Travers »*

*Groupe socialiste et 5 signataires, le 26 avril 2010 »*

au Conseil général de Val-de-Travers lors de sa séance du 21 juin 2010, relative à une demande de réponse du Conseil communal à la résolution déposée par les « Jeunes » lors de la célébration du 24 février 2010, dont le texte est le suivant :

*« Objet : création d'un Centre de jeunesse*

*Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames, Messieurs,*

*Notre région manque d'infrastructures destinées à accueillir les jeunes de 13 à 17 ans. Nous proposons donc de créer un centre de jeunesse. Ce dernier serait un lieu convivial qui permettrait aux jeunes de se réunir et de se livrer à des activités ludiques, sportives et culturelles (jeux d'intérieur, terrain polyvalent extérieur, projection de film, spectacles, etc).*

*Il serait situé au centre de la commune et facile d'accès. Ce lieu comprendrait un coin détente, une partie bar, une salle multi-activités, entre autres. Il pourrait être ouvert les après-midis et les week-ends.*

*Le centre serait géré par une commission composée d'adultes et de jeunes.*

*En espérant vous convaincre de la nécessité de ce projet, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.*

*La classe 9Ma2 »*

le Conseil Communal de Val-de-Travers a accepté la motion au libellé figurant ci-dessus.

Aujourd'hui, le Conseil communal est à même d'y répondre comme suit :

### 1. Historique

L'idée de création d'un centre de loisirs régional apparaît pour la première fois en 1979, dans le Plan de développement régional, avec un agenda de concrétisation pour 1984-1995 : « Pour la jeunesse, aucun lieu de rencontre n'est prévu. Cette lacune se fait surtout sentir chez les adolescents (...) A une échéance plus lointaine, le Val-de-Travers envisage la création d'un Centre de loisirs pour jeunes et vieux, avec animations, complété d'une permanence sociale. La localisation de cet équipement doit être centrale, pour toucher au maximum la population non motorisée ».

En 1999, l'idée ressurgit sous la forme d'un projet de centre pour jeunes fonctionnant presque sur le même modèle ou presque. Si la notion de centre de loisirs intergénérationnel disparaît quelque peu, les objectifs demeurent identiques, à savoir :

- ✓ Contribuer à la cohésion sociale et à l'intégration des jeunes ;
- ✓ Fournir aux jeunes un espace de loisirs et d'expression ;
- ✓ Encourager la créativité et créer une émulation parmi les jeunes de la région.

Dès lors, le projet TARMAC voit le jour et parvient à fédérer plusieurs dizaines d'acteurs divers, tous convaincus de la nécessité d'un tel projet. Ce dernier « consiste à regrouper des

personnes, des entreprises et des mouvements associatifs dans une même structure, et de développer des relations de partenariat dans un cadre autogéré(...) TARMAC souhaite proposer une large palette d'activités, susceptibles d'intéresser tant les enfants que les jeunes, leurs parents ou des personnes âgées. Le centre comporte également un espace d'expositions et d'animations didactiques axé sur la qualité de vie, les faits de société, le développement durable, etc. Il cherchera à véhiculer un certain nombre de valeurs comme l'esprit d'entreprise, la communication et l'intégration sociale ».

Hélas, plusieurs raisons se sont additionnées pour empêcher le projet de voir le jour dans les années 2000, à commencer par le manque de volonté politique de la région qui a, sans doute aucun, permis à l'Etat de faire obstacle à la mise à disposition du site d'exploitation des mines d'asphalte, situé entre Couvet et Travers, pour des raisons d'assainissement des terrains et de sécurité entre autres. Outre le fait que le projet ne pouvait exister que sur ce site, son mode de fonctionnement autogéré ainsi que son financement n'ont pas permis la réalisation de ce centre au caractère novateur.

Ainsi, à ce jour, si l'on excepte CORA et la tentative avortée du Phare, il n'existe toujours pas de lieu de rencontre pour les jeunes.

Relevons toutefois, en ce qui concerne le premier objectif relatif à la cohésion sociale et à l'intégration des jeunes, que le très important tissu associatif oeuvrant au sein du territoire communal et plus largement encore, la Commune, à semaine durant, à l'atteinte de cet objectif. Cependant, et nous aborderons ce phénomène social plus loin, force est de constater que cette action, aussi large soit-elle, ne suffit plus à tenir ce rôle aujourd'hui.

## **2. Contexte général**

Si l'animation socioculturelle demeure relativement récente en zones semi urbaine et rurale, il est à noter qu'il apparaît toutefois durant les années 60, dans les grandes agglomérations romandes. Dans le canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel font œuvre de pionniers en créant des centres de rencontre dès le début des années 70. Ailleurs, sur le littoral en particulier, nombre d'autres communes ou groupements de communes, sensibles à la problématique des jeunes, emboîtent le pas. C'est le cas de Saint-Blaise, Peseux, Le Landeron, Bevaix, La Tène notamment.

### **2.1 Evolution sociale**

L'accès au monde du travail pour la femme, la plus grande mobilité professionnelle, la nouvelle configuration des familles – familles monoparentales en augmentation -, engendrent une augmentation des enfants « à la clé autour du cou ». Il n'est que de considérer la pression croissante en faveur d'une harmonisation des horaires scolaires et professionnelles – motion Pierrette Erard, Grand conseil, 2002 – pour prendre conscience de l'évolution des mœurs.

### **2.2 Evolution éducative**

Corollaire au point précédent, la nécessité de passer à une gestion organisée des loisirs n'est plus à démontrer. Certes nombreux sont les enfants et adolescents à être inscrits à de nombreux loisirs organisés, néanmoins, l'accès à ces activités ne doit être limité aux seules familles en mesure de l'offrir à leurs enfants.

A cela, ajoutons un élément primordial dans le processus d'identification des enfants, le besoin de repères, par l'intermédiaire d'adultes notamment. La prise de conscience de la nécessité de prévenir plutôt que guérir, en matière éducative, a sans doute été créée lors de l'action concertée de deux conseillers d'Etat, Mme Dusong et M. Béguin, à l'instauration d'états-généraux relatifs à la politique éducative dans le canton de Neuchâtel.

### **2.3 Evolution en matière de politique éducative et pédagogique**

En lien avec le dernier paragraphe du point précédent, nombre d'actions et de programmes ont été mis en œuvre sous l'égide de la prévention contre la violence, en particulier au sein des écoles. Ces diverses interventions ont confirmé la nécessité

d'œuvrer dans le sens d'une plus grande prévention, tous acteurs confondus. Ainsi, médiateurs scolaires et éducateurs de rue sont apparus.

L'école ne peut plus guère travailler seule comme elle a cru pouvoir le faire. En lien permanent avec les familles, elle peut aujourd'hui compter sur des assistants socio-éducatifs précieux dans leur action préventive.

A ce sujet, la problématique des comportements des jeunes est devenue un thème d'études pour nombre d'acteurs. Beaucoup font les mêmes constats :

- ✓ Les jeunes ont besoin de repères et de balises fiables, à leur écoute certes, mais capables de les orienter ;
- ✓ Les jeunes, au moment de l'adolescence, éprouvent le besoin de se retrouver entre eux, sans contrôle social apparent.

Ces deux constats ne sont pas antagonistes, les professionnels de l'animation éducative savent combien il s'agit de doser ces deux temps distincts et complémentaires à la fois.

## **2.4 Evolution dans le domaine de la santé**

Dans ce domaine également, Etat et communes oeuvrent conjointement pour aller dans le sens d'une médecine de santé de type préventif. Les médecins scolaires, MM. Latrèche et Monod en particulier mettent en place des politiques susceptibles d'embrasser plus largement les problématiques des jeunes, grâce à une approche systémique. Leur action s'inscrit également dans le large champ éducatif actuel.

## **2.5 Concordat HarmoS**

Enfin, l'adhésion au concordat HarmoS par les cantons suisses témoignent également d'une volonté de passer la vitesse supérieure au plan de l'accueil parascolaire. Les études PISA, outre les résultats scolaires, ont également permis de prendre conscience du retard pris par la Suisse par rapport aux pays européens qui l'entourent en matière d'accueil parascolaire. Ainsi, et il s'agit-là d'un des chantiers essentiels, la nécessité de travailler à la mise en place de temps et de lieux d'accueil le matin, à midi et en fin d'après-midi n'est plus à démontrer.

## **3. Contexte de Val-de-Travers**

La création de l'Association Barak, en été 2008, ainsi que le travail réalisé par M. F. Jeanneret, étudiant HES-BEJUNE, en 2009, « Création d'un centre d'animation socioculturelle au Val-de-Travers : enjeux et perspectives » représentent deux actes importants dans la relance du projet de création d'un centre de rencontres à Val-de-Travers. Le contexte politique de la fusion des communes a également permis un dialogue plus affirmé entre les acteurs concernés par l'instauration d'une telle structure et les nouvelles autorités de Val-de-Travers, dialogue concrétisé par quatre séances de travail.

A cela il s'agit de mettre en exergue l'action non négligeable des jeunes eux-mêmes qui, lors d'un acte citoyen symbolique – Fête du 24 février 2010, « landsgemeinde » - ont manifesté leur désir de créer un centre destiné aux jeunes à Val-de-Travers – cf. résolution citée en préambule -.

S'il n'est plus guère utile de rappeler l'importance du contrat de région signé par les communes d'alors et le canton de Neuchâtel, force est de rappeler que l'un de ses axes majeurs évoque la nécessité de rendre la région plus attractive encore pour l'accueil des familles et de répondre aux besoins des fleurons en matière de prise en charge des enfants.

La prise de hauteur et l'élargissement de l'horizon en matière de pratiques associatives, sportives et culturelles notamment qu'a permis la fusion des communes conduit tout naturellement à mieux réaliser la nécessité de mise en synergie de toutes ces forces qui font la qualité de vie de notre région, sans amoindrir l'important bénévolat régnant au sein de la région.

Comme déjà dit plus haut, la finalisation de la « carte » de l'accueil parascolaire par la mise en place du « passeport-loisirs » permettant la couverture de la plage-horaire 15h30-18h00 ainsi que le mercredi après-midi est d'actualité. En étroite collaboration avec les sociétés formatrices de la région et le Centre culturel, sous l'égide du concept de région-apprenante, l'offre d'activités à large empan d'intérêts prendra forme dans le courant de l'année 2011.

Dans ce contexte, fort des hypothèses de travail de M. F. Jeanneret cité plus haut, le Conseil communal fait le constat selon lequel le besoin en structure d'accueil pour enfants et adolescents, sous l'égide d'un professionnel et organisé à la lumière de la configuration géographique de Val-de-Travers est bien réel. En effet, l'enquête réalisée par l'auteur du mémoire, témoigne de besoins clairement exprimés par les jeunes. Les « professionnels » de l'animation socio-culturelle rencontrés à l'occasion d'une séance de travail du printemps dernier, confirment ce propos, avec objectivité.

Rappelons enfin, « last but not least », le don de M. Donat Bösch d'un montant de Fr. 100'000.- attribué à la constitution d'un centre de rencontres pour jeunes et plus âgés. Enfin, l'Association Barak a obtenu la promesse d'un soutien financier annuel à hauteur de Fr. 25'000.-.

#### **4. Proposition du Conseil communal**

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, le Conseil communal répond à la motion du Groupe socialiste de la manière suivante :

##### **4.1 La jeunesse de Val-de-Travers doit pouvoir disposer d'un lieu de rencontres**

Fort des constats généraux évoqués sous chiffre 1, nul ne peut nier une réalité pas différente que dans les autres régions de notre canton. Certes, la qualité de vie de notre commune et de ses environs est reconnue, celle de la vie associative a déjà été relevée. Cependant, la réalité résiste. Le besoin de se rencontrer dans un lieu défini est exprimé par les jeunes – cf. enquête F. Jeanneret -. Aujourd'hui, les lieux de rendez-vous sont nombreux, proches des gares ou de quelques centres commerciaux. Le désœuvrement s'y fait cruellement sentir et les effets collatéraux nuisibles sont de notoriété publique. Au sein de l'école secondaire, ce besoin est également exprimé et confirmé par le conseiller socio-éducatif très à l'écoute des jeunes.

Notons encore que la notion de décentralisation auprès des villages doit demeurer à l'esprit. Tel que pratiqué dans les villes du canton, il est nécessaire d'aller à la rencontre des jeunes au sein de leurs villages respectifs afin d'être à leur écoute.

Il est à relever enfin que l'existence d'un centre de rencontres ne doit pas supplanter les groupes qui, de longue date, organisent d'importantes manifestations au Val-de-Travers, mais devenir un « outil » supplémentaire à disposition des jeunes.

##### **4.2 Ce lieu de rencontres doit être géré par un « professionnel » de l'animation socio-culturelle**

Aujourd'hui, tous les centres de jeunesse existant disposent d'un ou plusieurs animateurs professionnels. Le temps de l'autogestion est révolu. A contrario, la nécessité de travailler de manière professionnelle avec les jeunes n'est plus à démontrer. La seule bonne volonté et l'unique bon sens de quelques bénévoles ne suffit hélas plus à gérer le monde de l'adolescence aujourd'hui. Dans le même esprit, la croyance populaire selon laquelle les jeunes n'auraient pas davantage besoin de professionnels qu'il y a cinquante années est révolu. L'évolution de la société, de ses us et coutumes, de ses mœurs, de la configuration nouvelle de la constellation familiale nécessite d'apporter un soin tout particulier au monde de l'adolescence, monde complexe s'il en est.

Dès lors, la présence d'un professionnel de l'animation, certes à temps partiel, est indispensable à la bonne marche d'un tel centre.

##### **4.3 Ce lieu de rencontres ne doit pas dépendre de la commune de Val-de-Travers mais d'une association dans laquelle elle pourrait être représentée**

Le Conseil communal estime qu'il n'est pas de sa compétence de gérer un tel centre de rencontres. Pour cette raison, il juge préférable de s'appuyer sur les forces d'une association existante, au sein de laquelle il pourrait être représenté. Le Conseil communal considère que l'association Barak possède les atouts nécessaires pour mener à bien la création d'un centre de rencontres et son développement.

Ainsi, le Conseil communal élaborerait un mandat de prestations avec l'association, mandat fixant les modalités précises de la collaboration, notamment pour ce qui concerne l'accueil parascolaire.

**4.4 Ce lieu de rencontres doit être inscrit dans la carte de l'accueil parascolaire, dans une perspective intergénérationnelle, en étroite collaboration avec les sociétés locales**

Comme déjà évoqué plus haut, les exigences HarmoS en matière d'accueil parascolaire sont incontournables. Il s'agit dès lors de mettre en synergie un tel centre de rencontres avec les « forces » existantes en matière d'accueil parascolaires, le foyer scolaire, la permanence et la cantine, en y ajoutant le passeport-loisirs en lien avec les sociétés locales.

Encore une fois, cette mise en perspective systémique de plusieurs acteurs de provenances diverses permet un travail préventif plus intensif, sous la conduite de professionnels afin de ne pas induire une stigmatisation trop prononcée.

**4.5 Ce lieu doit être situé à Fleurier**

Les jeunes l'ont dit, ce lieu de rencontres doit être situé à Fleurier. La proximité avec le centre scolaire secondaire, le fait que l'on délivre à tous les élèves fréquentant le Collège du Val-de-Travers un abonnement de transports publics et, de surcroît, que les lieux de rassemblement informels des jeunes aujourd'hui se trouvent bien à Fleurier permet d'affirmer cette évidence.

**4.6 La Commune de Val-de-Travers doit soutenir la structure**

Dans ce contexte d'externalisation, le Conseil communal estime nécessaire de soutenir financièrement la structure à hauteur de Fr. 50'000.- par an (y compris l'éventuelle mise à disposition de locaux).

**5. Conclusion**

Compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, conscient de la nécessité de doter les jeunes de Val-de-Travers et de ses environs d'une structure professionnelle à même de leur apporter des réponses adéquates en même temps que de disposer d'un outil de prévention indispensable à la qualité de vie de notre région, le Conseil communal vous invite à accepter la réponse apportée à la motion du Groupe socialiste relative à la suite à donner à la résolution des Jeunes du 24 février 2010 et de procéder à son classement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 26 octobre 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Pierre-Alain Rumley

Alexis Boillat